Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Travaux fenêtres non conformes à accord orale modificatif de bon

---
Par klemavalon

Bonjour,

Nous avons passé une commande pour la mise en place de nouvelles fenêtres de rénovation auprès d'une entreprise en signant un "bon pour accord" sur un premier devis. Cela comprenait par exemple des mesures pas ultra-précises etc. Nous avons signé un bon pour accord pour sécuriser le projet et étions d'accord pour faire la mise au point du marché dans un second temps.

L'entreprise est revenue faire justement cette mise au point en reprenant bien les mesures au mm, en modifiant le type de pose (sur dormant et non plus sur allège), et en se mettant d'accord sur la couleur (une couleur claire au lieu d'une couler foncée initialement mise par défaut par l'entreprise). Nous n'avons jamais reçu de bon modificatif ou de devis à jour suite à ces modifications.

Les fenêtres ont été fabriquées sur mesure et l'entreprise est venue mettre en place les fenêtres depuis lundi. Le montant du contrat est de l'ordre de 20 k?.

Les fenêtres posées sont bien au mm près, ont bien été posées sur dormant et non sur allège comme convenu, mais la modification de couleur n'a pas été prise en compte.
La couleur sombre ne nous convient pas et vu le montant des travaux, le nombre de fenêtres concernées (x13), et la difficulté de "seulement" les repeindre, l'entreprise ne nous propose rien d'autre qu'un "geste commercial" dont nous ne connaissons pas le montant, vu que c'est leur parole contre la notre pour la couleur des fenêtres. Par ailleurs leur commercial a quitté l'entreprise depuis.

- Quelle est la valeur de notre parole contre la-leur sachant qu'ils ont effectué certaines modifications décidées oralement mais pas toutes ?
- Nous souhaiterions éviter tout conflit au tribunal, mais quels sont nos droits ? Que pouvons-nous faire ? Nous souhaitons rester de bonne foi.
- Que pouvons-nous invoquer et/ou réclamer ?
- Existe-t-il des jurisprudences sur des sujets similaires ?

En vous remerciant.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Un accord oral n'engage personne, malheureusement.
Seule une négociation amiable et un geste commercial peuvent vous sortir de cette situation.
Rapprochez vous du responsable de l'entreprise qui aura peut être envie d'un client satisfait.....